

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 59 / 2020

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt le Lundi 30 Novembre ,

En exercice : 27

De Présents : 26

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaients présents :

M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSES Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-Mme BOULANGER Tamara-M. CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HÉRAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX Aurore-Mme NICODEMO Mélissia-Mme OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme DUFONT Karine-Mme AURIOL Anne

Procurations : M. FRELIER Laurent donne procuration à M. SANTONI Jean-.

Etaients absents excusés- néant.

Délibération portant déplacement définitif de la salle du Conseil municipal de son lieu actuel vers la salle Longo Maï à la suite de l'accord de Monsieur le Préfet .

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. BENEDETTO Nicolas ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire expose que lors du Conseil municipal du 19 Octobre 2020, l'appellation d'une nouvelle salle dédiée au Conseil ainsi qu'aux mariages avait été actée, salle Longo Maï, et que la commune était dans l'attente de la réponse de Monsieur le Préfet sur l'accord de transfert de la salle de conseil depuis Berthoire vers cette nouvelle salle conformément à la procédure.

Un avis favorable a été émis par Monsieur le Préfet, le 18/11/2020 actant le transfert définitif.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'entériner le transfert définitif de la salle du conseil municipal et de la salle des mariages sur la salle Longo Maï suite à l'accord de Monsieur le Préfet.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur el Maire et après délibérations décide à l'unanimité d'acter le transfert définitif de la salle du Conseil municipal et des mariages vers la nouvelle salle Longo Mai.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

